

Extract of Europe Solidaire Sans Frontières

<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article14977>

# **Le collectif de Kanaky en tournée en France**

- Français - International - Océanie, Pacifique Sud - Kanaky -

Publication date: jeudi 24 septembre 2009

Creation date: 8 septembre 2009

---

**Copyright © Europe Solidaire Sans Frontières - Tous droits réservés**

---

## Le collectif de Kanaky en tournée en France

Depuis l'incarcération des syndicalistes, en Nouvelle-Calédonie un collectif s'est créé pour la défense des droits fondamentaux et la lutte contre les discriminations. Composé de partis politiques (Union Calédonienne, UCR, Parti Travailleiste), de syndicats (USTKE, SLUA, syndicat d'étudiants), d'associations de jeunes des quartiers, du comité Rhebuu Nuu, de coutumiers, de personnalités du monde social et de l'église. Ce collectif anciennement comité pour la libération des syndicalistes emprisonnés, a décidé de créer un observatoire des droits de l'homme, y compris les droits autochtones, et de tenir à jour un livre blanc sur les atteintes à ces droits en Kanaky remontant à décembre 2006 date à laquelle l'USTKE s'est engagé à la mise en place de son alternative politique et ouvrant ainsi le libre cours à l'expression de l'appareil judiciaire et des forces de répression coloniales. Une délocalisation de ce collectif se placera en France métropolitaine du 9 au 20 septembre 2009 pour communiquer et interpeller des personnalités et organisations politiques, syndicales et juridiques sur les atteintes aux droits de l'Homme par la France en Nouvelle-Calédonie. Cette délocalisation sera composée de : Wakene Alphonse PUJAPUJANE (vice-président de l'USTKE), Georges MANDOUA (Vice-Président du Parti Travailleiste, élu à la Province Nord et ex-Sénateur coutumier pendant 10 ans), André VAMA (président de Rhebuu Nuu), Thierry KAMEROMOIN (responsable de l'Union Calédonienne) Et ils seront présents à Paris le 15 septembre pour commenter la décision de la cour d'appel de Nouméa sur les 28 syndicalistes de l'USTKE, parmi lesquels six risquent de rester en prison. { Programme : } { Mercredi 9 septembre } 10h : rencontre à l'Assemblée nationale avec des parlementaires 10h45 : conférence de presse à l'Assemblée nationale 12h : rencontre avec des Sénateurs, au Sénat 16h : rencontre avec des élus du Conseil de Paris, à l'Hôtel de Ville 18h : rencontre avec Maître William Bourdon { Jeudi 10 septembre } à TOURS : 18h : rencontre avec Madame Marie-France Beauvils, Sénatrice-maire, à la mairie de St Pierre des Corps 20h : Point de presse et Meeting-débat à Tours (Les Halles, salle 121) { Vendredi 11 septembre } 11h : rencontre avec Bernard Thibault (Montreuil, CGT) Fête de l'Humanité 15h : présence au stand de la Fédération Mines-Energie de la CGT, Forum Social. 16h : prise de parole au stand des Elus communistes et républicains { Samedi 12 septembre } Fête de l'Humanité 11h30 : Débat à l'espace "Forum social", sur le thème des luttes sociales. à 18h30 : Débat à l'espace "Agora", aux côtés du LKP, sur le thème des luttes dans les Dom-Tom { Dimanche 13 septembre } 11h30 : Débat au stand du NPA sur la situation en Kanaky 14h : Débat à l'espace "Agora" 15h45 : Grande-scène. { Lundi 14 septembre } 16h : rencontre avec Monseigneur Jacques Gaillot 19h, Espace Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, 75002 Paris (Métro Sentier) : Meeting de la délocalisation, avec la participation de Elie Domota (LKP), Olivier Besancenot (NPA), Jos Bové (député européen, Europe Ecologie), Bruno Dalberto (CGT), Christian Mahieux (Solidaires), Alain Mosconi (STC). Espace Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, 75002 Paris (Métro Sentier) { Mardi 15 septembre } 11h : conférence de presse publique à Paris pour commenter le verdict de la cour d'appel de Nouméa 16h : rencontre avec René Dosière, député socialiste, à l'Assemblée nationale 18h : rencontre le MJKF et étudiants kanaks (au DEFAP, Paris) { Mercredi 16 septembre } 11h : Parlement européen de Strasbourg, rencontre avec des députés européens, en présence de journalistes. { Jeudi 17 septembre } 10h : rencontre avec les organisations syndicales nationales 18h : rencontre avec la LDH { Vendredi 18 septembre } à TOULOUSE : 18H00 : conférence de presse au local du NPA (9 rue corneille) 20h00 Meeting-Débat, salle Castelbou (22 rue Léonce Castelbou, Quartier Arnaud-Bernard, Métro ligne B Station Compans Caffarelli) { Samedi 19 septembre } journée : à Toulouse, rencontre avec les jeunes kanak vivant en France (parc du Zenith, rue Gaston Ramon, voie du T.O.E.C) soir : participation à la soirée hommage à Jean-Yves Barrère, à Paris : <http://www.reseau-ipam.org/spip.php?article1705> D'autres RDV sont prévus et en attente de confirmation, notamment des audiences à l'Assemblée, à Matignon et au Ministère des Dom-Tom et Ministère de la Justice. { Donc un agenda à consulter tous les jours pour ajustements et décisions chaque jour. } \* Publié sur <http://www.solidaritekanaky.org/> ----- { Communiqué du NPA. Une délocalisation kanak en France } Une délocalisation du Collectif pour la défense des droits en Kanaky sera présente en France du 9 au 20 septembre. Elle sera composée de Alphonse Pujapujane (vice-président de l'USTKE), Georges Mandoua (vice-président du Parti Travailleiste, élu de la Province Nord), André Vama (président de Rhebuu Nuu), Thierry Kameromoin (responsable de l'Union Calédonienne). A la veille du rendu des jugements suite au procès en appel des syndicalistes de l'USTKE, cette délocalisation participera à de nombreuses initiatives de solidarité, rencontres, meetings à Paris et dans plusieurs villes en régions (Tours, le Parlement de Strasbourg, Toulouse). Elle tiendra une conférence de presse, le mercredi 9 septembre, à 10h45, à l'Assemblée nationale. Le dimanche 13

septembre, à 11h30, elle participera à un débat sur la situation en Kanaky, au stand du NPA, à la fête de l'Humanité. Le lundi 14 septembre, à 19 heures, meeting de la décolonisation, avec la participation d'Olivier Besancenot, à l'Espace Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, Paris 2 (métro : Sentier). Mardi 15 septembre, à 11h, conférence de presse à Paris pour commenter le verdict de la cour d'appel de Nouméa. Le NPA, qui a soutenu les mobilisations sociales en Kanaky et les syndicalistes de l'USTKE en butte à une répression digne d'une justice coloniale, réaffirme son exigence de la libération des syndicalistes condamnés et emprisonnés. Le 8 septembre 2009. ----- {{{Une décolonisation kanak bientôt en France pour une tournée de communication}}} {Article des Nouvelles-Calédonniennes, le 28 août 2009, à la suite de la conférence de presse du Collectif :} {Le collectif pro-USTKE communique en Métropole} Les défenseurs des syndicalistes emprisonnés élargissent leur action à la lutte contre les discriminations et les atteintes aux droits de l'homme. Leurs représentants vont plaider leur cause en Métropole, d'abord ils commenteront la décision de la cour d'appel, le 15 septembre. Le collectif pour la défense des droits et des libertés et pour la libération des syndicalistes emprisonnés change de nom et de mission. Désormais, ceux qui seraient réunis après l'incarcération des six syndicalistes USTKE, fin juin (1), se font appeler à « collectif pour la défense des droits fondamentaux et la lutte contre les discriminations ». C'est (un peu) plus court, et ça ne signifie pas tout à fait la même chose. « On dénoncera le phénomène de corruption et la délinquance financière. » « Nous allons créer un observatoire des droits de l'homme, y compris les droits autochtones », a expliqué Alphonse Pujapujane, troisième vice-président de l'USTKE, hier lors d'une conférence de presse à la Vallée-du-Tir. « On tiendra à jour un livre blanc des atteintes aux droits de l'homme en Nouvelle-Calédonie, notamment celles de l'État. On défendra l'accès à la justice et les justiciables [à] On dénoncera le phénomène de corruption et la délinquance financière, qui sont des obstacles au rééquilibrage [à] et qui ne sont jamais poursuivis. » Pour cela, une association sera montée rapidement. Dans un futur proche, le collectif enverra une délégation en Métropole, à l'appui de nos relais traditionnels [et] tous ceux qui voudront nous entendre », détaille Georges Mandaou, sénéchal coutumier. Le but sera d'être présents à -bas le 15 septembre pour commenter la décision de la cour d'appel de Nouméa sur les 28 syndicalistes de l'USTKE, parmi lesquels six risquent de rester en prison. Avec l'espoir de « porter la bonne parole » dans les médias nationaux. Enfin, le collectif a répété sa confiance vis-à-vis de l'Etat. Ses membres ont vivement critiqué l'intervention des gendarmes, hier matin à Saint-Louis (lire en page 3), « alors que l'Etat, d'un autre côté, nous demande d'apaiser la situation ». (1) L'USTKE, le Parti travailliste, l'UC, l'UCR, le SLUA, Rheebeu Nuu, des coutumiers et des associations de jeunes. {Marc Baltzer} ----- {NPA et CGT-pénitentiaire à « solidaires » de Gérard Jodar} Le NPA d'Olivier Besancenot a demandé mercredi la libération « sans délai » de Gérard Jodar et de « ses camarades », dénonçant des « manœuvres de criminalisation de l'action syndicale ». « Comme ce serait le cas en Métropole pour des faits similaires, Gérard Jodar et ses camarades doivent être libérés sans délai », demande le parti anticapitaliste. La CGT-pénitentiaire a de son côté dénoncé mercredi un « acharnement » de la justice contre Gérard Jodar. La troisième organisation chez les surveillants de prison, qui précise qu'elle est représentée par la section pénitentiaire de l'USTKE à Nouméa, a fustigé dans le même communiqué les conditions de détention « extrêmement difficiles » au centre pénitentiaire de Nouméa, « une prison honteusement insalubre et viciée » hébergeant actuellement « 420 détenus pour 190 places ». {Le PCF dénonce une criminalisation de l'action syndicale} Le Parti communiste français a assuré, mardi, les syndicalistes calédonniens de sa solidarité après le maintien en détention de Gérard Jodar et a critiqué une « tendance à la criminalisation de l'action syndicale ». « Aucun signe d'apaisement n'apparaît. Au contraire, l'avocat général a demandé la confirmation de toutes les peines, voire plus », a critiqué Jean-Louis Lemoing, membre du comité exécutif du PCF en charge des Dom/Tom. Pour le PCF qui « assure les syndicalistes concernés et l'USTKE de sa solidarité et fait part de sa disponibilité pour contribuer à la mobilisation contre ce jugement inique », « ce réquisitoire atteste d'une tendance à la criminalisation de l'action syndicale ». <http://www.info.lnc.nc/> \* Publié sur <http://www.solidaritekanaky.org/> ----- {{{Campagne de soutien aux syndicalistes emprisonnés}}} Mercredi 26 août 2009 CAMPAGNE DE SOUTIEN AUX SYNDICALISTES EMPRISONNÉS À NOUMÉA {Qui est en prison et quelles sont les peines :} Les peines de prison ferme avec mandat de dépôt : - Gérard Jodar, président de l'USTKE (1 an de prison ferme) - Sagato Uvakovi, adhérent et militant de la Fédération BTP, représentant syndical (6 mois fermes) - Sali Lami, adhérent et militant de la Fédération

## Le collectif de Kanaky en tournée en France

Commerces et Divers, d'Action syndical (6 mois fermes) - Thierry Gnipate, adhérent et militant de la Fédération BTP, d'Action syndical (4 mois fermes) Ces camarades sont en détention depuis le 29 juin 2009 Les peines de prison ferme avec maintien en détention - Michel Safoka, secrétaire général de la Fédération BTP (1 an de prison ferme) - Julien Vaiagina, 2<sup>e</sup>me secrétaire général de la Fédération BTP (10 mois fermes) Ces deux camarades sont en détention depuis le 28 mai 2009. - Un an de prison ferme pour Jean-Jacques Ramparany, 1er secrétaire général de la Fédération Fonction Publique. Il est détenu depuis le 22 juin 2009. - Dix-huit militants ont été condamnés à 4 mois de prison avec sursis. Pour les soutenir, vous pouvez leur écrire nominativement à l'adresse de la prison : Camp Est, 98800 NOUMEA, NOUVELLE-CALÉDONIE Pour le soutien financier des familles, vous pouvez envoyer vos dons à l'ordre de USTKE, à l'adresse : "SOLIDARITÉ USTKE" CICP, 21 Ter rue Voltaire, 75011 PARIS Les syndicalistes de l'USTKE, emprisonnés à Nouméa depuis le 29 juin, ont normalement deux parloirs par semaine. Gérard Jodar avait ainsi la visite de sa femme et de ses enfants le mercredi et le samedi. Depuis mercredi dernier (19 août), Rosemay (l'épouse de Gérard) n'a plus son droit de visite. Le directeur de la prison n'a pas daigné la recevoir pour lui donner une explication, mais un responsable de la prison lui a fait comprendre que "c'est suite à l'article" (l'interview de Gérard parue dans Libération lundi 17 août) : Voir: [->art14790] -

<http://www.liberation.fr/politiques/0101585626-en-nouvelle-caledonie-nous-sommes-toujours-dans-une-colonie> Pour protester contre l'excès de zèle de ce directeur de prison, vous pouvez lui écrire de nombreux mails à l'adresse suivante : emmanuel.fenard@justice.fr. ----- {{Les premiers messages : De : Fédération SUD-Rail (SOLIDAIRES)}} \_ Objet : \_ Date : 24 août 2009 11:24:35 HAEC \_ À : emmanuel.fenard@justice.fr Monsieur le directeur de la prison de Nouméa, Nous apprenons que Gérard Jodar, responsable de l'USTKE emprisonné pour action syndicale, a été privé de parloir, semble-t-il suite à une interview donnée au journal Libération. Cela n'est pas acceptable ! Nous vous demandons donc de rétablir notre camarade dans ses droits constitutionnels. Plus largement, la Fédération SUD-Rail tient à protester contre la criminalisation de l'action syndicale dont fait l'objet l'USTKE et réclame la libération immédiate des syndicalistes et le libre exercice du droit syndical en Kanaky. Dans l'attente, recevez Monsieur le directeur, nos salutations syndicales. Le Bureau général de SUD-Rail ----- De : Jean-Marc Desfilhes \_ Objet : Droit de parloir de M. Jodar Date : 24 août 2009 11:20:56 HAEC \_ À : emmanuel.fenard@justice.fr Monsieur, Monsieur Jodar, Président de l'USTKE ne bénéficie plus de la possibilité de s'entretenir deux fois par semaine avec ses proches. La remise en cause de ses droits de parloir est une atteinte grave aux libertés individuelles et à la démocratie. L'emprisonnement ne justifie en rien une coupure arbitraire entre le détenu et ses proches. La décision que vous avez prise est de nature à provoquer de nouvelles tensions ce qui ne paraît pas opportun. Je me permets donc de vous demander de bien vouloir revenir sur la mesure coercitive prise à l'encontre de M. Jodar et de préserver l'ensemble de ses droits. Il n'y a que dans les dictatures que les prisonniers politiques sont interdits d'expression publique et je n'ose croire que ces brimades aient été mises en place suite à la suite d'un article publié par Libération. Salutations Jean-Marc Desfilhes ----- Monsieur le directeur Emmanuel Fenard, Il se peut que ce qui suit soit erroné, auquel cas mon envoi deviendrait nul et non avenue. Mais s'il est vrai, je me demande si vous êtes réellement un poste modèle pour montrer une telle interprétation des devoirs qu'ont les fonctionnaires français de respecter les valeurs de notre République. La prison n'est que la privation d'aller et venir, comme l'a rappelé un de nos Présidents qui n'a pourtant pas été particulièrement brillant pour ses valeurs humaines, et il nous reste à tous la liberté d'expression et celle de demander des comptes à des fonctionnaires qui s'engagent manifestement et d'rogent à leurs devoirs les plus fondamentaux. (articles XI & XV de la CONSTITUTION). Abuser de ses pouvoirs reste toujours ce qu'il y a de plus méprisable chez un homme, a fortiori fonctionnaire et a fortiori porteur d'un poste de direction. Vous ne seriez pas seul à dérapier et beaucoup de débats dénoncent ces conservateurs à tort et à travers qui nichent dans l'administration pénitentiaire, impunément et irresponsablement. Il a dû falloir la désignation d'un Contrôleur général des prisons parce que l'Administration pénitentiaire s'est avérée incapable de se contrôler elle-même, ni de se mettre en conformité avec les règles tant nationales qu'euroennes. Je dois participer prochainement à une réunion sur ces sujets avec le préfet directeur de l'Administration pénitentiaire, Monsieur d'Harcourt, et le Contrôleur général des prisons Monsieur Jean-Marie Delarue, et je ne manquerai pas d'exposer ces graves manquements dont celui qui est le déclencheur de la protestation à laquelle je m'associe

vigoureusement. Slts. Michel Gu rin Von Eickern   "Les Garous d ne"   29, rue de La Chapelle   70300 BAUDONCOURT  crivain ----- {{D claration de Ma tre Aguila, avocat de l USTKE, sur France-Info}} Mardi 25 ao t 2009 "Venir demander 15 mois ferme avec mandat de d p t, pour  tre mont  dans un avion - puisque les poursuites pour d gradations ont  t  abandonn es -, donc c est simplement pour  tre mont  dans un avion et en  tre ressorti, c est d mesur . J ai cit  l exemple d un blocage d un train, exactement identique,   Cahors, o 1 les gens ont  t  relax s parce que c  t ait la libert  constitutionnelle qui s exer ait, le droit de manifester et le droit de gr ve, et le procureur n avait d ailleurs requis que des amendes. Je suis persuad  que l Etat en M tropole n aurait pas pu agir de la sorte, et c est ce qui fait dire d ailleurs   G rard Jodar qu il a l impression d  tre dans une colonie et qui lui fait parler de justice coloniale, parce que, je vais vous donner un exemple, c est aux Comores qu on voit des syndicalistes, pour entrave   la circulation, condamn s   de la prison ferme. Aux Comores. C est la seule jurisprudence que j aie trouv e. Alors est-ce qu en Nouvelle-Cal donie on est aux Comores ? C est la question que je pose. J interpr te  sa comme la r sultante finalement d une strat gie de l Etat qui pense pouvoir d credibiliser et criminaliser l action de l USTKE depuis 2 ans, avec le nouveau Haut-Commissaire qui, syst matiquement, charge les piquets de gr ve, et je dis que c est tr s tr s dangereux !" -----